



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

URPS INFIRMIERS DES PAYS DE LA LOIRE

5 boulevard Vincent Gâche
44200 NANTES
06 61 29 70 03
contact@urps-idel-paysdelaloire.fr



SOMMAIRE

01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS...

PRÉSENTATION & MISSIONS	P2
L'ÉQUIPE DE L'URPS	P3

02. LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)	P4
LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)	P5
L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)	P6
LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)	P6
LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)	P7
LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)	P7
LA CELLULE D'ANIMATION REGIONALE EN SOINS PALLIATIFS	P9

03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'APPUI DES INFIRMIERS AU SAMU-SAS	P10
FOCUS SUR LA SARTHE	P10
FOCUS SUR LA VENDEE	P12
FOCUS SUR LA MAYENNE	P12



SOMMAIRE

04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

EN INTERURPS

Contribuer à la vie de l'InterURPS	P13
Participer au développement de l'exercice coordonné	P13
L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire	P14

AVEC LES AUTRES STRUCTURES RÉGIONALES

Le Groupement d'Employeur InterURPS	P16
L'Association ESP CLAP (Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient)	P16
Les URPS Infirmiers de France	P16

05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

IDELPRAT, LA BOITE A OUTILS	P17
INTERPRÉTARIAT	P17
NUMÉRIQUE EN SANTÉ	P18
COMMUNIQUER AUPRÈS DES INFIRMIERS	P18
ORDOPRAT	P19
TUTORAT	P19
REMPLAÇANTS	P20
RENCONTRE AVEC LES CPTS	P20

06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

ANTIBIORÉSISTANCE	P21
EXPÉRIMENTATION RÉDACTION DES CERTIFICATS DE DÉCÈS PAR LES INFIRMIERS	P21
INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE	P21

ANNEXES

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2024/2026	P23
LES INFIRMIERS LIBÉRAUX EN PAYS DE LA LOIRE	P23

LE MOT DU PRÉSIDENT



Chères consœurs, chers confrères,

L'année 2025 aura confirmé une évidence : la profession infirmière n'est plus seulement un maillon essentiel du soin, elle est devenue l'une des composantes structurantes de notre système de santé.

Dans un contexte marqué par les tensions d'accès aux soins, le vieillissement de la population, la progression des besoins de prévention et la transformation des parcours, les infirmières et infirmiers libéraux des Pays de la Loire ont, une nouvelle fois, démontré leur engagement, leur capacité d'adaptation et leur sens des responsabilités.

Au quotidien, notre profession assure un lien irremplaçable avec les patients. Elle intervient au domicile, dans la proximité, dans l'urgence comme dans le suivi au long cours. Elle observe, anticipe, coordonne, alerte et sécurise. Cette présence, souvent discrète, constitue pourtant l'un des socles les plus solides de la réponse sanitaire de demain.

L'année 2025 a également été une année de structuration. À travers les travaux sur les soins non programmés, l'appui au SAMU-SAS, l'expérimentation ICOPE, l'exercice coordonné, la prévention, le tutorat, le numérique en santé et les outils d'aide à la pratique, l'URPS Infirmiers des Pays de la Loire a poursuivi une ligne claire : faire reconnaître la profession infirmière comme une profession de soins, mais aussi comme une profession d'organisation, de coordination et de santé publique.

Cette évolution répond à une transformation profonde du système de santé. Demain, l'accès aux soins ne reposera pas uniquement sur la disponibilité médicale. Il reposera sur notre capacité collective à organiser les bons recours, au bon moment, avec les bons professionnels, au plus près des patients. Dans cette dynamique, les infirmiers libéraux ont toute leur place : non pas en substitution, mais en responsabilité.

Cette reconnaissance doit désormais se traduire concrètement. La profession ne peut porter toujours plus de missions sans lisibilité, sans valorisation, sans simplification et sans cadre durable. L'arrivée prochaine du texte sur l'infirmier référent ira dans ce sens. L'enjeu des prochaines années sera donc de transformer l'engagement infirmier en capacité pleinement reconnue, organisée et financée.

Notre rôle, en tant qu'URPS, est d'accompagner cette trajectoire : représenter les infirmiers libéraux, défendre leur place dans les organisations territoriales, soutenir les innovations utiles, sécuriser les pratiques et porter la voix du terrain dans les instances régionales.

Ce rapport d'activité témoigne du travail accompli par les élus, les salariés, les partenaires et l'ensemble des infirmières et infirmiers libéraux engagés sur les territoires. Il traduit une conviction forte : l'avenir du système de santé ne se construira pas sans les professionnels de proximité, et il ne se construira pas sans les infirmiers.

À toutes celles et ceux qui font vivre cette profession avec exigence, humanité et responsabilité, j'adresse mes remerciements les plus sincères.

David Guillet, Président de l'URPS Infirmiers Libéraux



Signature de la convention InterURPS France IDEL qui formalise le partenariat entre les régions signataires

Plus d'informations page : 15

Rédaction et publication d'un dossier pratique sur les Infirmiers en pratique avancée (IPA)

Plus d'informations page : 20

Signature du protocole dérogatoire avec la CPAM 53 et le Centre hospitalier de Laval permettant la rémunération des Idel pour la prise en charge des soins non programmés (SNP) sur le département

Plus d'informations page : 11

Déploiement du projet "Tutorat" et lancement des formations pour les infirmiers libéraux pour l'accueil des élèves en soins infirmiers

Plus d'informations page : 18

Lancement des travaux préparatoire pour la création d'Ordoprat (outil d'aide à la prescription pour les médecins)
En partenariat avec l'URML et l'URPS Masseurs-kinésithérapeutes

Plus d'informations page : 18

Lancement des travaux URPS Infirmiers / CPTS pour travailler en lien direct avec chacune des CPTS de la région et rencontrer les idel investis sur les territoires

Plus d'informations page : 19

LES TEMPS FORTS 2025

01. L'URPS INFIRMIERS EN QUELQUES MOTS...

PRÉSENTATION & MISSIONS

Créée dans le cadre de la loi Hôpital Patients Santé Territoires (HPST) de 2009, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (URPS) Infirmiers, association loi 1901, a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional, notamment en participant à la préparation du projet régional de santé et à sa mise en œuvre. L'URPS Infirmiers assume les missions qui lui sont confiées par les conventions nationales prévues au titre VI du livre Ier (Article L162-16-1) du Code de la Sécurité Sociale. Les missions des URPS sont définies précisément dans l'article R. 4031-2 du Code de la Santé Publique.

Les URPS sont des associations financées par les contributions des professionnels de santé.

Quelles sont les missions de l'URPS ?



REPRÉSENTER LA PROFESSION AUPRÈS DES INSTITUTIONS ET PARTICIPER À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'URPS siège dans les instances de démocratie sanitaire régionales et départementales, ainsi que dans toutes les instances qui représentent un enjeu pour le système de santé et la profession.

Cette participation active des élus de l'URPS, contribue à l'amélioration de l'offre de soins et de la prise en charge des patients tout en faisant reconnaître la place essentielle de la profession.

En siégeant dans les instances et à travers les projets portés, l'URPS Infirmiers participe à la mise en œuvre de la stratégie régionale de santé.



ACCOMPAGNER LES 3 400 INFIRMIERS LIBÉRAUX LIGÉRIENS DANS LEUR QUOTIDIEN

Notamment à travers les communications (newsletter) et les événements thématiques.



VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE D'ACTEURS DE SANTÉ PUBLIQUE, À TRAVERS LES PROJETS INNOVANTS



TRAVAILLER AVEC LES URPS ET STRUCTURES RÉGIONALES



L'ÉQUIPE DE L'URPS

Les représentants sont élus pour une durée de 5 ans. Le mandat actuel a débuté en juin 2021. Ce sont des infirmiers libéraux de terrain impliqués dans leur profession et leur région.

L'union est pilotée et animée par des infirmiers élus, en activité, entièrement mobilisés au sein de groupes de travail ou assurant des délégations auprès des instances de la région.

Le Bureau

Il est chargé de mettre en œuvre la politique de l'URPS Infirmiers, décidée par l'Assemblée. Il gère et administre l'URPS et rend compte chaque année à l'Assemblée. Pour instaurer une dynamique au sein de l'union, il se réunit plusieurs fois par an. Ses membres sont :



David GUILLET
Président



Fabienne DESNEAUX
Vice-Présidente



Stéphanie VILAIN
Secrétaire



Annie GROSEIL
Secrétaire Adjointe



Véronique DEGOULET
Trésorière



Nicolas GAUTIER
Trésorier Adjoint

L'Assemblée Générale



**BENOIT
TULASNE**



**Florence
CULLERIER**



**Christelle
DE BARY**



**Sophie
SINAGRA
BESSE**



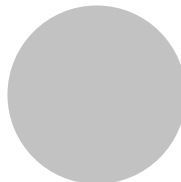
**Lydia
GEORGET**



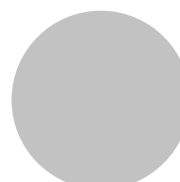
**Isabelle
GAZE**



**Ghislaine
MEILLERAI**



Poste vacant



Poste vacant

Les salariés



Claire PAILLÉ
Coordinatrice
1 ETP



Charlotte du ROSTU
Assistante de l'URPS
0,8 ETP



Marianne HINSINGER
Assistante projet
0,8 ETP



Alexandre ROUX
Chargé de communication
0,25 ETP

02. LA REPRÉSENTATION AUPRÈS DES INSTITUTIONS



L'URPS Infirmiers est un acteur incontournable des instances de démocratie sanitaire. Les élus, à travers leurs interventions, représentent la profession et apportent leurs contributions pour améliorer l'offre de soins et élaborer la politique régionale de santé.

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE (CRSA)

Instance de démocratie sanitaire, la CRSA est le lieu privilégié de la concertation et concourt, par ses avis, à la politique régionale de santé. La CRSA s'organise autour d'assemblées plénières, de commissions permanentes et de quatre commissions spécialisées (prévention, organisation des soins, médico-social et droit des usagers).

L'URPS Infirmiers est membre du collège 7 « offreurs des services de santé » de la CRSA et siège au sein des deux commissions spécialisées : prévention et organisation des soins.



COMMISSIONS PERMANENTES ET ASSEMBLÉES PLÉNIÈRES

Les principaux sujets ayant été traités :

- Préparation et organisation de la journée citoyenne régionale CRSA (octobre 2025) ;
- Retour des travaux conduits en groupe et en commission ;
- Présentation de l'enquête régionale vulnérabilité sociale et soins infirmiers à domicile (Etude réalisée par l'URPS Infirmiers et Co'Santé) ;
- Présentation de la réforme des ARS.

6

participations



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE PRÉVENTION (CSP)

Les principaux sujets ayant été traités :

- Mon Bilan Prévention ;
- Projet régional santé environnement 4.

3

participations



COMMISSION SPÉCIALISÉE DE L'ORGANISATION DES SOINS (CSOS)

Les principaux sujets ayant été traités :

- Avis sur les autorisations d'activités

6

participations

LES CONSEILS TERRITORIAUX DE SANTÉ (CTS)



Les CTS de la région ont pour objet l'exercice de la démocratie en santé de proximité et la mise en cohérence des initiatives et actions des partenaires dans le domaine de la santé et leur bonne articulation. Les acteurs réunis aident à identifier les besoins sur les territoires, à élaborer des propositions visant à améliorer la réponse aux besoins des populations, notamment sur l'organisation du parcours de santé.

Leur fonction s'exerce sur l'ensemble des champs de compétences de l'ARS : santé publique, prévention, promotion de la santé, santé mentale et offre de soins, soins de premier recours, hospitalisation et accompagnement médico-social.

Ils sont composés de 34 à 50 membres, répartis dans 5 collèges. L'URPS Infirmiers est membre du collège « Professionnels et offreurs des services de santé ». Les élus de l'URPS ont participé à des plénières, des groupes de travail et des bureaux.

CTS LOIRE-ATLANTIQUE

Les principaux sujets ayant été traités :

- Bilan de la régulation des services d'urgence ;
- Santé mentale / psychiatrie ;
- Organisation d'un groupe de travail au sein du CTS pour l'évaluation des projets territoriaux de santé ;
- Suivi des travaux pour la lutte contre le cancer ;
- Organisation de la conférence "Enjeux de santé".

4

participations

CTS SARTHE

Les principaux sujets ayant été traités :

- Présentation de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) Pays de la Loire
- Point sur les travaux des commissions usagers et santé mentale
- Présentation du Contrat Local de Santé (CLS) du Val de Sarthe
- Présentation de l'Equipe de Soins Spécialisés en cardiologie - Cardio +
- Présentation du plan de formation des jeunes internes et du déploiement de la 4^e année de médecine

3

participations

+ 6 participations au Bureau

CTS MAYENNE

Les principaux sujets ayant été traités :

- Point sur l'organisation des urgences ;
- Prévention en santé ;
- Pacte de lutte contre les déserts médicaux.

3

participations

+ 2 participations au Bureau

CTS VENDÉE

Les principaux sujets ayant été traités :

- SAS chirurgiens-dentistes ;
- PTSM et constitution d'une communauté santé mentale ;
- Présentation du pacte de lutte contre les déserts médicaux ;
- Travaux en lien avec le lancement du projet hospitalier de territoire.

4

participations

CTS MAINE ET LOIRE

Les principaux sujets ayant été traités :

- Retour sur la journée santé mentale 2024 ;
- Lutte contre les déserts médicaux ;
- Projet "Partage" porté par le GHT 49.

2

participations

L'INSTANCE RÉGIONALE DE L'AMÉLIORATION DE LA PERTINENCE DES SOINS (IRAPS)

L'IRAPS contribue à l'amélioration de la pertinence de la prestation, des prescriptions et des actes dans la région. L'URPS Infirmiers est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant.

Des soirées latrogénie sont également organisées pour les professionnels de santé au sein de CPTS.

LES COMITÉS D'ACCOMPAGNEMENT TERRITORIAUX DES SOINS DE PREMIER RECOURS (CATS)

Ces comités sont animés par les délégations territoriales de l'ARS dans chaque département, et ont vocation à accompagner les acteurs territoriaux dans la mise en place de l'exercice coordonné. L'URPS Infirmiers est membre de ces comités. Les élus URPS participent donc aux CATS organisés sur les territoires soit 3 à 4 par département et par an.

10
participations

Les sujets au coeur des comités sont :

- La présentation des projets des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) ;
- Les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) et les projets de santé portés ;
- La présentation d'outils déployés en région ou sur les départements (Globule, May ville-hop...).

Du fait de la forte implication des infirmiers libéraux dans les structures d'exercice coordonné, la présence de l'URPS au sein du CATS est essentielle. Elle permet de suivre le développement des structures d'exercice coordonné sur la région.

Plus largement, le CATS permet d'avoir une vision globale du système de santé, des problématiques actuelles et futures, ce qui permet à l'URPS d'adapter ses projets en fonction des besoins. Les CATS permettent à tous les acteurs de santé (médico-social, santé, élus politiques, conseil départemental, usagers ...) de se rencontrer et de réaffirmer le rôle des infirmiers libéraux.

LE COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE L'AIDE MÉDICALE URGENTE, DE LA PERMANENCE DES SOINS ET DES TRANSPORTS SANITAIRES (CODAMUPS-TS)

Suite à la parution du décret du 20 février 2025, les infirmiers ont la possibilité de participer à la permanence des soins. Ils deviennent ainsi membres du CODAMUPS-TS.

Le CODAMUPS-TS est une instance consultative dont les missions principales sont :

- veiller à la qualité de la distribution de l'aide médicale urgente (AMU), ainsi qu'à l'organisation de la permanence des soins en médecine ambulatoire (PDSA) notamment.
- s'assurer de la coopération des personnes participant à l'AMU, à la PDSA et à l'organisation des transports sanitaires (TS).

Mayenne :
1 participation

Sarthe :
1 participation

Vendée :
1 participation

Elle est présidée conjointement par le Directeur général de l'ARS et le Préfet. Composée de représentants des professionnels et des établissements de santé impliqués dans l'offre de soins urgents et non programmés, cette instance permet la concertation des acteurs du territoire et contribue à la cohérence entre les organisations.



LES DISPOSITIFS D'APPUI À LA COORDINATION (DAC)

L'URPS Infirmiers a participé aux travaux de déploiement des DAC, au titre de l'URPS Infirmiers et ou de l'InterURPS. L'objectif étant de permettre un déploiement des dispositifs d'appui à la coordination adapté aux professionnels de santé libéraux.

Perspectives 2026

- Poursuivre l'implication de l'URPS Infirmiers dans les travaux de déploiement des DAC ;
- Participer aux instances de gouvernance, à travers l'InterURPS.

LE SERVICE D'ACCÈS AUX SOINS (SAS)

2020 

Appel à candidatures du Ministère des Solidarités et de la Santé pour la désignation de projets pilotes expérimentateurs du Service d'Accès aux Soins (SAS) : deux projets proposés en Pays de la Loire : Loire-Atlantique et Sarthe.

2021 

La Loire-Atlantique est retenue au niveau national.

L'ARS des Pays de la Loire a décidé :

- d'un soutien et d'un accompagnement du projet pilote de la Sarthe.
- d'accompagner les 3 autres départements dans la préparation du déploiement du SAS sur leur territoire.

2022 

Poursuite et ajustement des actions entreprises en 2021 pour assurer leur pérennisation et finaliser l'accompagnement.

Elargissement du SAS au Maine et Loire et à la Mayenne.

Depuis juin 2021, un chargé de mission SAS accompagne les structures libérales quant à leur intégration dans les différents SAS de la région et ce sur les champs technique, administratif et réflexif et avec un rôle de représentation lors des nombreux temps d'échanges nécessaires.

Par ailleurs, ce poste est également l'interface permettant aux professionnels de santé de terrain de s'impliquer dans le projet SAS et notamment d'articuler leurs projets d'organisation locale de soins non programmés afin d'assurer la pérennisation du dispositif, entraînant un changement de dénomination en incluant les SNP : Chargé de mission SAS/SNP

2025 était la dernière année de financement de ce poste par l'ARS.

En 2025, plusieurs temps forts ont eu lieu :

- Seconde Assemblée Générale du GCS SAS 44 : pour la préparation de cet événement, le chargé de mission SAS/SNP a assuré la coordination et la formalisation de l'intégration des CPTS souhaitant rejoindre le groupement.
- Présentations du dispositif SAS/SNP en Loire-Atlantique ainsi que des échanges bilatéraux ponctuels avec les CPTS qui en font la demande.
- Transmission régulière des données par les CPTS, avec des analyses semestrielles et annuelles produites puis diffusées (13 CPTS participantes en 2025).
- Organisation de 2 visites du Centre 15 pour les salariés des CPTS et des URPS.
- Organisation d'une seconde session d'immersion auprès des professionnels de santé libéraux pour les Opératrices de Soins Non Programmés (OSNP) du Centre 15 ainsi qu'à la coordinatrice administrative du GCS SAS 44.
- Participation, à moindre échelle, au suivi du dispositif dans les 4 autres départements de la région.
- Temps de partage d'information et de coordination, de réflexions sur l'intégration des autres professionnels de santé et de présentation du SAS et de son actualité avec les différentes URPS ainsi qu'avec les ADOPS.

Perspectives 2025

Suite à l'arrêt du financement des missions SAS/SNP de l'InterURPS via le CPOM de l'ARS, une partie des activités sera reprise par l'InterCPTS Pays de la Loire, qui s'est parallèlement structurée au cours de l'année 2025.

Les missions concernées portent notamment sur la poursuite de la démarche régionale d'harmonisation des indicateurs, la remontée statistique en Loire-Atlantique, les relations avec le Centre 15 du 44 (visites, journées d'immersion et espaces de concertation), ainsi que la mise à jour du document régional de recensement des dispositifs SNP.

Une partie de ces actions s'inscriront désormais dans une dynamique plus large d'observatoire des CPTS.

LA CELLULE D'ANIMATION REGIONALE EN SOINS PALLIATIFS

Dans le cadre du plan national 2021-2024 et de l'instruction du 30 novembre 2022, l'ARS des Pays de la Loire a confié à cinq "têtes de ponts" de soins palliatifs, la mission de structurer une cellule régionale d'animation. Ces équipes sont : CHD Vendée 85, COMPAS 44, Groupe Hospitalier Départemental 53, Pallia 53 Fondation Georges Coulon – EMSP 72 CASSPA 49.

Elles ont créé un comité de pilotage transitoire et recruté une coordinatrice. En fonction depuis le 9 décembre 2024, Estelle Cottineau a œuvré à la préparation d'une future structure associative destinée à porter la CARESP PDL et à rassembler l'ensemble des acteurs en soins palliatifs des Pays de la Loire, avec l'appui de chargés d'animation départementaux. Le fonctionnement de la structure est financé par l'ARS PDL grâce aux fonds FIR. La feuille de route 2025 a été définie conjointement par le comité de pilotage transitoire, la coordinatrice et l'ARS.

Les objectifs définis dans l'instruction relative au cadre d'orientation national des cellules d'animation régionale de soins palliatifs sont :

- assurer un accès équitable aux soins palliatifs partout
- soutenir le maintien à domicile quand le patient le souhaite
- garantir des soins de qualité selon les bonnes pratiques
- préserver et partager l'expertise palliative
- informer le public pour permettre des choix éclairés

Les missions sont de :

- Participer aux diagnostics territoriaux et à l'amélioration de la lisibilité de l'offre et de l'activité en soins palliatifs et en accompagnement de la fin de vie
- Animer les relations avec les acteurs de soins palliatifs en les mobilisant, en les fédérant et en les soutenant dans le cadre de leurs activités, de leurs projets et de leurs besoins
- Diffuser la culture et la démarche palliatives et contribuer à l'appropriation des bonnes pratiques professionnelles
- Informer sur les soins palliatifs et la fin de vie

Les missions ont été transformées pour la CARESP PDL en objectifs concrets, avec une priorité donnée à la création de la structure associative, à la rencontre des acteurs en soins palliatifs de la région pour mieux connaître leurs actions, projets et difficultés, ainsi qu'à l'intégration du réseau national des CARSP.

L'Urps Infirmiers est membre du conseil d'administration de la CARESP.

03. LA PARTICIPATION À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE SANTÉ

L'APPUI DES INFIRMIERS AU SAMU-SAS

Suite au déploiement des mesures Braun, dès le mois de juillet 2022, les acteurs de la Sarthe, engagés dans le dispositif ont souhaité poursuivre l'expérimentation. Pour répondre aux besoins du département, dès décembre 2022, un protocole dérogatoire tripartite * a été signé pour étendre la rémunération à hauteur d'un AMI 5,6 (rémunération plancher) pour les infirmiers mobilisés par le centre de régulation médicale, en astreinte et hors astreinte (cotation initialement prévue uniquement dans le cadre des mesures Braun pour les infirmiers d'astreinte).

Ainsi, en Sarthe, deux dispositifs coexistent :

- le protocole dérogatoire en journée, en semaine (dispositif hors astreinte) : le cabinet infirmier habituel du patient est déclenché en 1ère intention. Si ce dernier n'est pas disponible ou si le patient n'a pas de cabinet habituel, un infirmier exerçant en proximité du patient est mobilisé ;
- la mesure Braun : dispositif d'astreinte, en horaire PDSA**, uniquement sur des secteurs identifiés par les acteurs.

Le dispositif s'est également déployé (uniquement sur les horaires de journée en semaine) sur le département de la Vendée en 2024 et la Mayenne en 2025. Les travaux préalables au déploiement de ce dispositif ont été conduits sur le Maine-et-Loire. En revanche, le protocole dérogatoire est en attente de signature sur ce département.

*Centre hospitalier du Mans, CPAM 72 et URPS Infirmiers Pays de la Loire

**Permanence De Soins Ambulatoire

FOCUS SUR LA SARTHE

Quelques chiffres

85

infirmiers libéraux mobilisés dans le dispositif d'astreinte

546

sollicitations : 332 en horaires de journée et 195 sur les horaires d'astreinte
(19 hors des horaires prévus dans le dispositif).

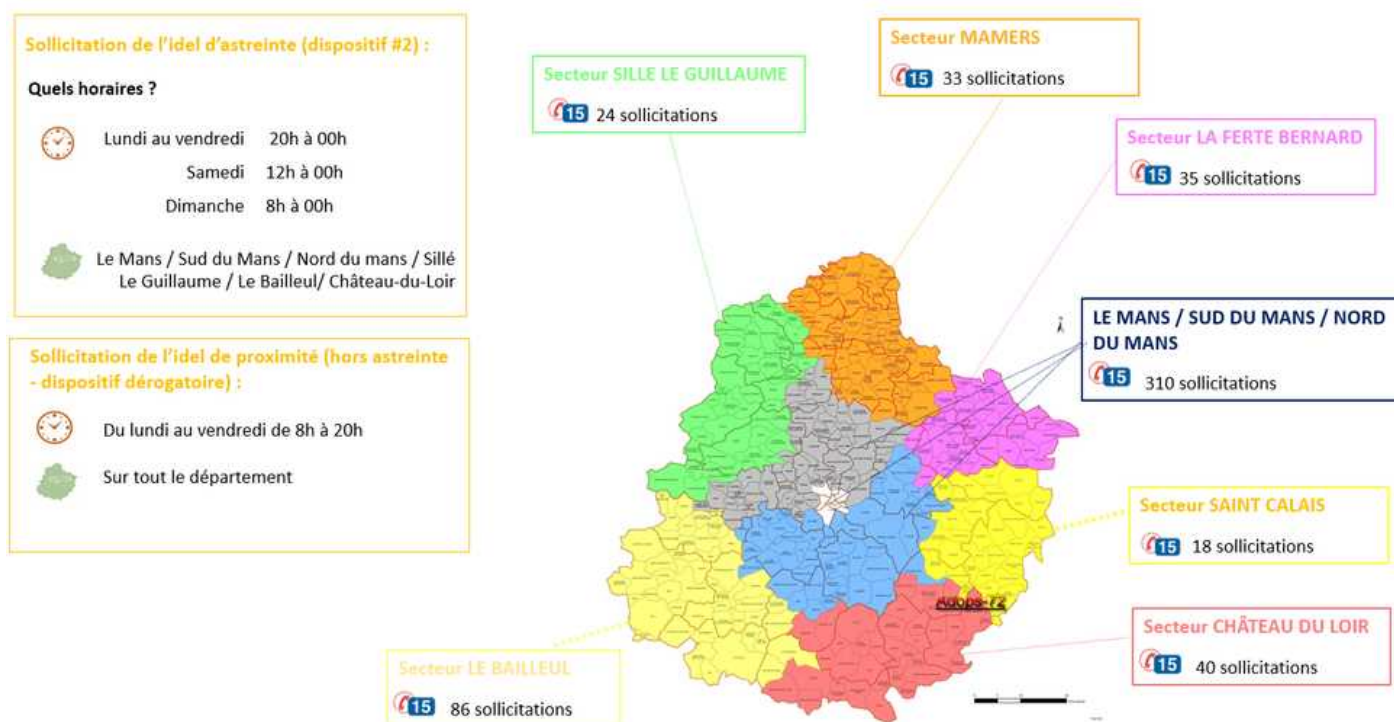
74%

des patients pris en charge par les infirmiers sont restés à domicile

Taux de remplissage des plannings d'astreinte par mois sur les 5 secteurs d'astreinte

Secteur	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juill	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Nb d'idel volontaires
Le Mans	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	97%	100%	100%	30
Nord du Mans	100%	97%	100%	100%	98%	100%	98%	95%	100%	100%	100%	95%	26
Sud du Mans	100%	100%	100%	100%	98%	100%	92%	100%	100%	100%	100%	97%	30
Le Bailleul	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	97%	9
Sillé le Guillaume	96%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	12
Château-du-Loir	SO	SO	SO	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	10

COUVERTURE TERRITORIALE ET LES SOLLICITATIONS EN ASTREINTE ET HORS ASTREINTE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2025



FOCUS SUR LA VENDEE



Nombre de sollicitations par CPTS

70

sollicitations sur le département

FOCUS SUR LA MAYENNE



Nombre de sollicitations par CPTS

39

sollicitations sur le département
(à partir du 3 mars 2025)

Perspectives 2026

Le projet déployé en Sarthe, en Vendée et en Mayenne se poursuivra en 2026 grâce à la signature de la lettre de cadrage du Ministre de la santé en date du 4 juillet 2024 qui prévoit le maintien du dispositif jusqu'à l'aboutissement des négociations conventionnelles.

Cependant, les infirmiers étant officiellement autorisés à participer à la PDSA et à intégrer les CODAMUPS d'une part, et ayant une cotation conventionnelle qui entrera en application fin 2026 d'autre part, cette dernière rendra caduque les protocoles dérogatoires. Ainsi l'URPS infirmiers accompagnera les infirmiers libéraux et l'ensemble des acteurs pour la mise en oeuvre opérationnelle, dans les conditions prévues par l'avenant 11 de la convention.

04. TRAVAILLER AVEC LES URPS ET LES STRUCTURES RÉGIONALES

En InterURPS

Contribuer à la vie de l'InterURPS

L'association InterURPS (médecins, infirmiers, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, masseurs-kinésithérapeutes, sages-femmes, pédicures-podologues, orthophonistes, orthoptistes, biologistes) créée en décembre 2019, est née de la volonté des URPS de mener une réflexion commune autour de l'exercice coordonné et des pratiques pluridisciplinaires. L'association s'attache à promouvoir une interprofessionnalité innovante et respectueuse de chaque identité métier. Elle valorise l'activité libérale tout en mettant en exergue le rôle primordial du professionnel de santé de ville dans le virage ambulatoire.



L'URPS Infirmiers participe à cette dynamique en s'inscrivant dans les projets portés par l'InterURPS et en participant à la vie associative.



Participer au développement de l'exercice coordonné

L'interURPS poursuit sa mission de facilitation et son accompagnement auprès des CPTS pour aider à la cohérence régionale et leur apporter un soutien méthodologique. Elle accompagne depuis 2018, la création de CPTS en Pays de la Loire, avec le soutien de l'ARS et de l'Assurance maladie.

Les CPTS des Pays de la Loire ont commencé à se structurer en association dès 2024. L'InterURPS a accompagné ce développement. L'année 2025 a permis de structurer les liens avec cette association, qui accueillera dès 2026 le Pôle CPTS initialement rattaché à l'InterURPS.

Notamment, l'Association InterURPS a pour but de :

- accompagner les professionnels de santé souhaitant se constituer en CPTS ;
- faciliter la communication entre les CPTS ;
- animer le réseau des coordinateurs CPTS (par des réunions hebdomadaires et des journées trimestrielles) afin entre autres, de constituer un relai entre les informations nationales, régionales et les CPTS ;
- animer les conseils d'administration des CPTS n'ayant pas encore de coordinateurs ou de chargés de mission ;
- former les coordinateurs CPTS à la formation PACTE par le biais de 2 formateurs relais InterURPS ;
- animer le réseau régional du collectif InterCPTS Pays de la Loire.

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire



Le contexte

En 2026, en France, les 65 ans ou plus seront presque aussi nombreux (22,2 %) que les moins de 20 ans (22,5 %), selon le bilan annuel de l'Insee.

En 2023, la Région Pays de la Loire comptait une population de 60 ans et plus d'environ 1 089 865 personnes (source INSEE).

Par ailleurs, la population des + de 65ans augmentera, entre 2018 et 2033 de 52% (Source ARS Pays de la Loire) faisant du repérage et de la détection des fragilités un enjeu majeur de santé publique.

Le nombre des pathologies chroniques et des personnes dépendantes augmente.

Vieillir en bonne santé est l'un des enjeux majeurs de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Le programme ICOPE c'est quoi ?

La stratégie globale « Vieillir en bonne santé » 2020-2022 présentée par le Ministère des Solidarités et de la Santé mise sur une prévention tout au long de la vie pour repousser la perte d'autonomie. En vue de renforcer la prévention à partir de 60 ans, la stratégie prévoit l'expérimentation dans plusieurs régions de France d'un programme de dépistage de la fragilité selon la démarche ICOPE (Integrated Care for Older PEople) de l'OMS. Ce programme met l'accent sur l'optimisation des capacités intrinsèques (la mobilité, la nutrition, les fonctions sensorielles, l'état psycho-social et la cognition) et fonctionnelles en tant que clés d'un vieillissement en bonne santé.



Ainsi, l'InterURPS des Pays de la Loire, le GHT 44, le GHT 49 et le GÉrontopôle des Pays de la Loire ont conjointement élaboré un dispositif permettant aux professionnels de santé libéraux ligériens de réaliser le dépistage et l'évaluation des capacités fonctionnelles des personnes âgées de 60 ans et plus, vivant à domicile et non dépendantes.

Le projet ICOPE Pays de la Loire s'inscrivait dans le cadre d'une expérimentation nationale relevant du dispositif dérogatoire « Article 51 » initialement évaluée jusqu'au 5 janvier 2025. À l'issue de cette évaluation nationale, les résultats obtenus ont conduit à la mise en place d'une phase transitoire de 12 mois jusqu'au 5 janvier 2026.



Quelles URPS sont mobilisées ?

L'expérimentation ICOPE Pays de la Loire est portée par l'InterURPS des Pays de la Loire, association regroupant les 10 URPS ligériennes. ICOPE est un projet pluriprofessionnel qui mobilise 8 professions libérales : chirurgiens-dentistes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, médecins, orthoptistes, orthophonistes, pharmaciens et pédicures-podologues.

La formation

À ce jour, 219 professionnels de santé libéraux ont été formés à ICOPE (step 1 & 2), depuis le lancement du dispositif, dépassant ainsi l'objectif initial fixé à 210 professionnels formés.

Par ailleurs, en 2025, une offre de formation spécifique a été proposée aux CPTS expérimentatrices afin de former leurs salariés à la gestion des alertes. Les retours de terrain mettaient en effet en évidence les difficultés rencontrées par les professionnels de santé des CPTS pour assurer cette mission, à la fois technique et administrative, particulièrement chronophage et peu valorisée financièrement.

Dans ce cadre, cinq salariées issues de quatre CPTS différentes ont été formées, contribuant ainsi au renforcement de leurs compétences et à la structuration du dispositif sur les territoires.

Le parcours de soins

Cette phase de transition a également permis de tirer les enseignements de l'expérimentation nationale menée entre 2022 et 2024 et de poser un constat partagé par les acteurs au niveau régional :

- l'hétérogénéité territoriale, notamment en l'absence de CPTS sur certains secteurs ;
- la nécessité d'une cartographie infra-territoriale des acteurs mobilisables après un Step 1 positif ;
- la priorité à accorder à la gestion structurée des alertes pour éviter toute perte de suivi ;
- les arbitrages encore en cours concernant la réponse différenciée à apporter en fonction du type et du nombre de pré-fragilités ;
- l'importance d'une analyse continue des parcours afin d'alimenter la stratégie nationale et d'objectiver les besoins, notamment pour le financement du Step 2 ;
- la nécessité d'un déploiement progressif, en sécurisant en premier lieu les personnes polyfragiles.

Ainsi, sur ce dernier point, des réflexions co-construites avec les GHT 44 et 49 et le Gérontopôle se sont portées sur un parcours de soins clair et détaillé pour un adressage adapté aux fragilités des personnes. Dans ce cadre, les CPTS constituent toujours le premier niveau d'orientation en prenant en charge les situations simples ou modérées. Les situations complexes ou relevant d'une expertise gériatrique sont orientées vers les GHT, qui assurent le relais hospitalier, notamment en cas de polyfragilités ou d'alertes nécessitant un avis spécialisé.

Un contexte marqué par un manque de visibilité

Si des précisions ont été apportées au niveau national concernant la généralisation du dispositif, notamment l'arrêt de l'indemnisation du Step 1, du Step 2 et de la gestion des alertes, la généralisation du Step 1 à compter de juillet 2025 ainsi que le calendrier de sortie de l'expérimentation, de nombreuses zones d'incertitude demeurent encore.

Ainsi, plusieurs points restent à ce jour insuffisamment définis et pourront influencer sur le déploiement du dispositif en 2026, parmi lesquels :

- L'incertitude entourant la possible indemnisation du Step 2 pour les professionnels de santé libéraux : Calendrier, montant, modalités...
- Le choix de l'outil parmi les 3 applications utilisées actuellement au niveau national, qui doit être annoncé en juin 2026 ;
- Le rôle du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), en cours de structuration dans plusieurs départements, avec des niveaux de maturité encore très hétérogènes selon les territoires ainsi que son articulation avec le dispositif.

Perspectives 2026

Les objectifs s'articulent autour de quatre priorités majeures :

- Garantir la continuité et la qualité des parcours de soins ;
- Structurer l'organisation territoriale et réduire les disparités d'accès au dispositif ;
- Accompagner la montée en charge du programme ICOPE ;
- Contribuer à l'amélioration continue du dispositif et renforcer son rayonnement à l'échelle régionale et nationale.

Pour ce faire, plusieurs étapes devront être mises en place dans le courant du 1er semestre 2026 afin de répondre à cet enjeu de déploiement du dispositif parmi lesquelles : Expérimenter le parcours de soins et la gestion d'alerte, avec un test grandeur nature qui sera réalisé avec une des CPTS expérimentatrice, adapter la gouvernance du projet à la mise en place de la généralisation (nouveaux territoires, nouveaux partenaires...) et lancer un appel à candidature afin d'intégrer de nouvelles CPTS au dispositif..

Avec les autres structures régionales

Le Groupement d'Employeur InterURPS

En vue de dégager du temps aux professionnels des CPTS et de faciliter l'embauche et la gestion des salariés, l'InterURPS a créé en 2019, le Groupement d'Employeurs InterURPS des Pays de la Loire (association loi 1901).



Chaque URPS est partie prenante de l'Association et participe à ce titre, à sa gouvernance. L'URPS Infirmiers est secrétaire du Groupement d'Employeurs.

L'association ESP CLAP (Equipes de Soins Primaires Coordonnées Localement Autour du Patient)



L'URPS Infirmiers soutient et accompagne les IDEL dans leur intégration au sein des nouveaux modes d'exercice. Considérant que la profession infirmière évolue, ses défis sont autant de challenges à relever pour tout simplement exister demain.

L'ESP est une équipe locale constituée au minimum de 2 professionnels de santé choisissant d'assurer leurs activités de soins de premier recours dont 1 médecin généraliste, sur la base d'un projet de santé qu'ils élaborent. Les professionnels se coordonnent autour de leur patientèle commune. Il n'y a pas de structuration juridique nécessaire.

En Pays de la Loire, il existe un dispositif régional dénommé l'ESP CLAP, Équipe de Soins Primaires Coordonnée Localement Autour du Patient. L'URPS Infirmiers, avec l'URPS Médecins, est à l'initiative de la construction de l'association et reste un membre actif du Conseil d'administration et du Bureau.

En 2025 :

- près de 1 400 professionnels
- 77 ESP CLAP en activité

Nombre d'ESP CLAP par département (Début 2026)



Les URPS Infirmiers de France

Depuis 2019, les URPS Infirmiers de France se réunissent régulièrement dans un objectif d'échanges de pratiques, de mutualisation et de capitalisation d'expériences. Le 15 janvier 2025, 5 URPS Infirmiers de France ont signé une convention pour organiser ce partenariat et constituer un collectif.

L'InterURPS Infirmiers France a notamment participé au Salon Infirmier où un stand a été mis à disposition. Ce fût l'occasion de présenter l'exercice libéral de la profession et de rencontrer les infirmiers régionaux des différentes régions.

Perspectives 2026

- Participer au Salon Infirmiers organisé chaque année à Paris (stand + Agora)
- Faire vivre la convention de partenariat
- Poursuivre les rencontres et les temps dédiés aux échanges sur nos projets

05. L'ACCOMPAGNEMENT DES INFIRMIERS LIBÉRAUX DANS LEUR QUOTIDIEN

IDEL PRAT, LA BOITE À OUTILS

Objectif : Développer un outil d'aide à la pratique permettant d'éclairer sur la lecture de l'Assurance Maladie de l'ensemble des textes et des pratiques, notamment sur la facturation, entourant la profession des infirmiers libéraux.

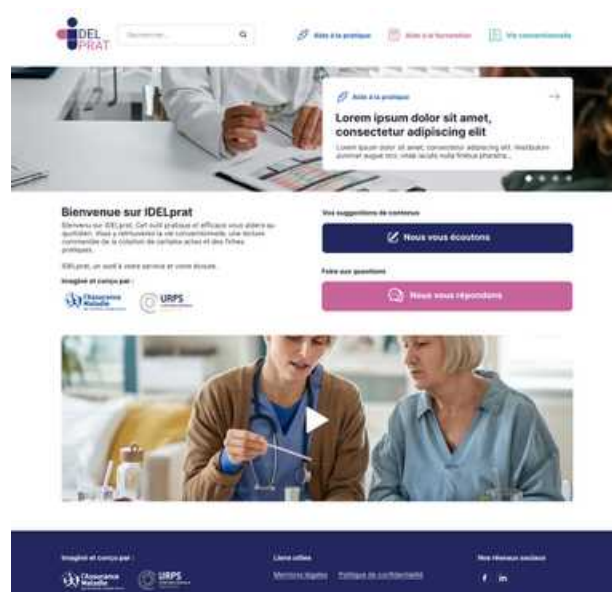
En 2025, le groupe de travail composé de l'URPS infirmiers et de l'Assurance Maladie s'est réuni pour élaborer les contenus du futur site Idelprat. Ces deux étapes portent sur :

- la publication d'articles permettant une meilleure compréhension de la NGAP et de la vie conventionnelle,
- une calculatrice permettant de saisir des cotations et de connaître leur règle de cumul.

Cette première version de la boîte à outils sera organisée en 3 parties :

- l'aide à la pratique quotidienne,
- l'aide à la facturation,
- la vie conventionnelle.

Présentation de la page d'accueil d'Idelprat



Perspectives 2026

L'objectif pour 2026 sera de publier la première version d'Idelprat pour le 4ème trimestre, et de travailler, en parallèle sur la version finale qui comprend le module d'aide à la cotation.

INTERPRÉTARIAT



Objectif : Permettre aux infirmiers libéraux d'accéder à un traducteur en ligne, spécialisé dans la traduction médicale.

Plus de 180 langues sont disponibles. Pour en bénéficier, les infirmiers doivent s'inscrire auprès de l'URPS Infirmiers. Ensuite, un code de connexion à utilisation permanente leur est envoyé. Ce code leur sera demandé à chaque appel.

L'URPS réceptionne la facture mensuelle, et procède au paiement.



Perspectives 2026

Pour développer ce service, qui reste sous-utilisé, l'URPS poursuivra les actions de communication à destination des infirmiers libéraux.

NUMÉRIQUE EN SANTÉ



Le numérique en santé est un sujet sensible pour les infirmiers. Profession prescrite et au coeur de la prise en charge des patients, les infirmiers sont directement impactés par toutes les évolutions. L'URPS Infirmiers propose ainsi un programme d'accompagnement.

Télésoins : en partenariat avec le GCS e-santé, l'URPS infirmiers a édité une fiche dédiée sur le télésoin. L'objectif est d'accompagner et de promouvoir cette prise en charge à distance. En parallèle, un webinaire a été proposé sur ce thème.

Webinaire Messagerie Sécurisée de Santé : pour sécuriser les échanges entre les infirmiers et les autres professionnels de santé, la MSS doit être utilisée. Plus de 90% des infirmiers libéraux de la région en sont équipés, mais l'utilisation reste faible. L'URPS infirmiers, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, propose des actions permettant une bonne appropriation. Ainsi, en janvier, un webinaire a été proposé par l'Assurance Maladie et soutenu par l'URPS Infirmiers.



Se connecter par Login/Mdp

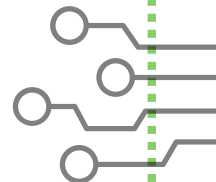
Se connecter par carte CPS/eCPS

May Ville'Hop : Dès 2024, l'URPS infirmiers a été sollicitée pour travailler sur l'ouverture de l'outil numérique May Ville'Hop aux infirmiers libéraux. Des travaux ont été conduits dans ce sens en s'appuyant sur un groupe d'infirmiers volontaires. Les travaux se sont poursuivis sur cette année 2025 pour envisager une ouverture progressive à tous les infirmiers libéraux du département.

Perspectives 2026

Avec l'ouverture du Ségur du numérique à l'ensemble des professions paramédicales dès février 2026, l'URPS infirmiers relancera les travaux d'informations et de sensibilisation sur ce sujet.

L'URPS infirmiers participera également à l'ensemble des travaux conduits dans ce sens (participation aux comités e-santé par exemple), et aux travaux mutualisés dans le cadre de l'InterURPS.



COMMUNIQUER AUPRÈS DES INFIRMIERS



L'une des missions de l'URPS est d'accompagner les infirmiers dans leur pratique. Pour cela, des communications sont régulièrement adressées aux professionnels.

7 lettres d'informations ont été envoyées sur les sujets suivants :

Les projets portés par l'URPS Infirmiers :

- Publication de fiches : télé-expertise, téléconsultation assistée (en partenariat avec l'Union régionale des médecins libéraux) et télésoin (en partenariat avec le GCS e-santé),
- Déploiement du projet tutorat en Vendée,
- Lancement des soins non programmés (SNP) en Mayenne,
- Diffusion du plaidoyer pour la prise en charge des personnes en situation de fragilité sociale,
- Diffusion des informations sur les femmes victimes de violence ,
- Publication du dossier sur les infirmiers en pratique avancée (IPA),

Les projets auxquels l'URPS Infirmiers est associée ou les informations transmises par les partenaires :

- Diffusion du questionnaire d'évaluation des DAC,
- Publication d'informations sur les webinaires proposés par nos partenaires,
- Transmission des informations relatives aux évolutions pour la profession : publication de la loi infirmière (juin 2025), possibilité pour les infirmiers de créer une boîte de messagerie sécurisée de santé (MSS) organisationnelle

Comme en 2024, une lettre d'information spéciale sur le bon usage des antibiotiques a été diffusée à l'occasion de la semaine mondiale sur ce thème qui a lieu au mois de novembre, en lien avec l'ensemble des URPS concernées et le CRATB.

L'URPS Infirmiers a également consulté les infirmiers libéraux des Pays de la Loire en conduisant des enquêtes internes sur les sujets suivants :

- Ségur du numérique en santé
- Remplaçants vs salariés

Perspectives 2026

- Poursuivre la communication engagée
- Organiser des rencontres départementales

ORDOPRAT



Après avoir élaboré et publié 2 fiches pratiques (Téléexpertise et téléconsultation assistée) en 2024, les travaux se sont poursuivis sur l'amélioration de la qualité des prescriptions de soins infirmiers.

L'objectif est donc de créer et de mettre à disposition des médecins, un outil numérique d'aide à la prescription.

Ce projet développé par l'URML, en partenariat avec l'URPS infirmiers et la CNAM, a fortement mobilisé notre union dans le cadre de groupes de travail et du comité de pilotage.

Le développement d'Ordopratt pour la prescription de soins de kinésithérapie est également en cours de développement. D'autres professions pourront ensuite être concernées.

Perspectives 2026

- Finaliser le développement d'Ordopratt sur la partie Infirmier et Masseuse-kinésithérapeute
- Organiser la phase test et apporter les modifications nécessaires
- Publier l'outil et diffuser la communication, principalement auprès des médecins

TUTORAT

Jusqu'en 2020, l'URPS Infirmiers a travaillé à l'élaboration et à la diffusion d'outils pour guider les infirmiers dans leur mission de tutorat. La communication de ces outils a été percutée par la crise sanitaire et n'a pas pu être menée à la hauteur des prévisions. Il avait également été envisagé de mettre en place une plateforme pour mettre en lien les infirmiers libéraux et les étudiants. Cet outil n'avait pas pu être déployé faute de financement.

L'encadrement des Etudiants en Soins Infirmiers (ESI) par les infirmiers libéraux reste un enjeu majeur. Il permet de proposer des lieux de stage diversifiés et de faire connaître ce mode d'exercice qui met en évidence l'importance de la prise en charge à domicile.

En septembre 2023, l'IFPS de La Roche-sur-Yon a ouvert des places supplémentaires. Afin que ces futurs professionnels acquièrent un savoir de l'exercice en libéral et qu'ils puissent envisager au mieux leur orientation professionnelle, il est essentiel de leur offrir l'opportunité d'effectuer des stages en cabinet avec des tuteurs formés à l'accueil et à l'encadrement d'étudiants. En ce sens, l'IFPS du CHD de Vendée a identifié le besoin de proposer des stages en libéral aux étudiants de leur département et a pris contact avec l'URPS Infirmiers libéraux.

L'URPS a ainsi développé un projet expérimental, qui a été validé par l'ARS. Celui-ci vise à :

- former les infirmiers libéraux volontaires au tutorat, sauf s'ils avaient été préalablement formés
- indemniser les infirmiers en fonction de la durée de stage des étudiants accueillis.

Les premières formations ont débuté en mars 2025. Au total, 3 sessions ont été proposées, dont 2 sur l'année 2024. Le projet a été étendu jusqu'au 31 août 2026.

Perspectives 2026

- Poursuivre le déploiement et le suivi du dispositif,
- Conduire l'évaluation du projet pour envisager des perspectives de développement sur d'autres territoires.

REMPLAÇANTS

Les cabinets infirmiers ont l'obligation de continuité de soins 7 jours/7. Pour pouvoir assurer cette prise en charge continue, la plupart des infirmiers ont recours à des remplaçants.

Or, de nombreux infirmiers font part de leur difficulté dans cette recherche. Cette problématique avait été identifiée dans l'enquête conduite par l'URPS Infirmiers en 2024.

Au cours de l'été 2025, une enquête complémentaire, sur ce sujet, a été adressée aux Idel et confirme ce besoin.

Rencontrez-vous des difficultés pour trouver un remplacement ?



Perspectives 2026

L'URPS Infirmiers des Pays de la Loire souhaite apporter une réponse concrète et adaptée aux besoins des infirmiers libéraux. La qualification des besoins sera donc approfondie. Ce sujet là pourrait également être un axe de mutualisation avec d'autres URPS Infirmiers.

RENCONTRES AVEC LES CPTS (Communautés Pluriprofessionnelles Territoriales de Santé)

43 CPTS maillent aujourd'hui la région des Pays de la Loire, et couvrent $\frac{2}{3}$ de la population. Ces CPTS regroupent, notamment, les professionnels de santé libéraux des Pays de la Loire, dont les infirmiers, et portent des projets pluriprofessionnels.

L'URPS a souhaité engager un rapprochement avec ces structures d'exercice coordonné afin :

- de venir en appui selon les besoins
- d'aller au plus près des infirmiers pour transmettre les informations essentielles sur la profession

En 2025, des réunions bilatérales ont été organisées avec certaines CPTS de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire. Ces réunions bilatérales avec les élus des CPTS concernées ont donné suite à un plan d'actions conjoint. Dans ce cadre, l'URPS est allée à la rencontre des Idel investis sur ces CPTS, notamment pour présenter les projets déployés et les informer sur les nouveautés et actualités pour la profession.

Perspectives 2026

L'URPS infirmiers poursuivra son engagement auprès des CPTS qui la sollicite pour toutes demandes d'informations ou d'interventions en lien avec la profession.

L'URPS proposera aux CPTS de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée d'engager également des travaux partenariaux.

06. VALORISER LES INFIRMIERS ET LEUR RÔLE EN SANTÉ PUBLIQUE

ANTIBIORÉSISTANCE

La stratégie nationale de prévention des infections et antibiorésistance 2022-2025, pilotée par l'ARS en région Pays de la Loire, prévoit :

- l'acquisition et le maintien d'un socle de connaissances sur les infections (connaissances générales, prévention de la transmission croisée et des infections liées aux actes invasifs, vaccination, mécanismes d'apparition et de transmission de l'antibiorésistance, grands principes de bon usage des antibiotiques).
- le renforcement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance auprès des professionnels de santé tout au long du parcours de santé du patient.

L'URPS infirmiers, en lien avec les URPS des professions concernées propose des actions à destination de leurs professionnels de santé pour sensibiliser, outiller et renforcer leurs connaissances autour du bon usage des antibiotiques. Ces actions ont vocation à évoluer en fonction des besoins des professionnels et des demandes des membres du Comité de pilotage.

Perspectives 2026

L'URPS Infirmiers poursuivra les travaux engagés en 2025, en lien avec les autres URPS concernées par ce sujet, notamment la diffusion d'informations et l'organisation de webinaires .

EXPÉRIMENTATION RÉDACTION DES CERTIFICATS DE DÉCÈS PAR LES INFIRMIERS

L'URPS Infirmiers a été partenaire de l'Ordre Infirmiers pour la mise en oeuvre de cette expérimentation. L'URPS a plus particulièrement été en charge de l'indemnisation des infirmiers libéraux formés et déclarés comme effecteurs, grâce au soutien de l'ARS.

Cette expérimentation ayant été généralisée en 2025, l'URPS Infirmiers a essentiellement procédé au versement des dernières indemnisations des infirmiers.

INFIRMIERS EN PRATIQUE AVANCÉE

Les infirmiers en pratique avancée (IPA) se développent mais leurs missions restent peu connues.

L'URPS infirmiers a organisé un groupe de travail composé d'IPA installés en libéral dans la région, dans l'objectif de concevoir des fiches d'informations spécifiques. Ces fiches sont disponibles sur la Boîte à outils du site internet de l'URPS Infirmiers.

Perspectives 2026

Les fiches publiées devront être mises à jour avec l'aboutissement des négociations conventionnelles et les évolutions législatives.

Infirmier en pratique avancée (IPA)

Qu'est-ce que l'IPA ?

Les infirmiers en pratique avancée (IPA) sont des infirmiers expérimentés titulaires d'un diplôme d'Etat spécifique, pouvant exercer en établissement ou en soins primaires. Ils disposent de compétences élargies par rapport aux IDE et interviennent dans cinq domaines spécifiques.

[En savoir plus](#)

La formation de l'IPA

- Durée : 2 ans (grade Master)
- Titre année : tronc commun / 2ème année : spécialisation selon mention.
- Universités accréditées en Pays de la Loire et alentours : Nantes, Angers, Rennes, Tours.

[En savoir plus](#)

Les financements pour la formation

- Aide ARS Pays de la Loire : jusqu'à 30 000 €/an sur candidature.
- Autres aides locales possibles : conseil régional, département, EPIC, CPAM.

[En savoir plus](#)

Comment est valorisée l'activité de l'IPA ?

L'activité de l'IPA est rémunérée selon deux modalités :

- Les patients suivis
- Les patients ponctuels

[En savoir plus](#)

Cas d'usage

Deux exemples de situations rencontrées par un IPA à découvrir en cliquant ici

Focus prescription

Prescriptions et dispositifs médicaux que l'IPA peut prescrire, renouveler ou adapter.

[En savoir plus](#)

Bibliographie / Glossaire

Les décrets et arrêtés de 2018, 2019 et 2021 encadrant l'exercice des IPA. Les actes et prescriptions autorisés sont consultables sur l'ANSM et l'égalité.

[En savoir plus](#)

ANNEXES

SUIVI DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D' ACTIONS 2024/2026

En 2024, l'URPS a réalisé une enquête auprès des infirmiers libéraux de la Région. Celle-ci avait permis d'ajuster le plan d'actions. L'année 2025 a permis de poursuivre les actions lancées et d'initier de nouveaux projets prévus dans cette feuille de route.



PLAN D' ACTIONS DE L'URPS INFIRMIERS PAYS DE LA LOIRE 2024/2026



**FAIRE RECONNAITRE
L'URPS COMME UN
EXPERT DE LA
PROFESSION SUR LES
MISSIONS CONFIEES**



**FAIRE RECONNAITRE
LE RÔLE DES IDEL ET
DES NOUVEAUX
PARCOURS**



**ACCOMPAGNER LA MONTÉE EN
COMPÉTENCES DES IDEL EN FACILITANT ET
EN SÉCURISANT LEUR PRATIQUE**

Accompagner les
acteurs locaux :
collectivités locales,
CPTS...

2024 : lancement de la démarche
2025 : En cours

Engager des travaux
avec les représentants
des usagers

2025 : Partiellement engagé

Proposer un appui aux
IDEL pour les
accompagner dans
leurs missions

2025 : Travaux en cours

Structurer la
communication pour
valoriser la place de
l'IDEL et l'inclure dans
le déploiement des
nouveaux parcours

2024 : démarche initiée
2025 : poursuite de l'action

Mobiliser les IDEL
volontaires pour
assurer une réponse
aux Soins Non
Programmés (SNP)

2025 : Poursuite des travaux engagés

Valoriser le rôle des IDEL
dans le futur service
public départemental
de l'autonomie (SPDA)

2024 : contribution pour la
préfiguration sur le 72
2025 : poursuite des travaux

Développer une
nouvelle boîte
à outils pour les IDEL
en collaboration avec
l'Assurance Maladie

2025 : finalisation de l'outil

Poursuivre les travaux
autour de l'HAD
notamment sur
l'accompagnement
en fin de vie

2025 : en cours

Développer des outils
permettant de
faciliter la relation
entre les infirmiers et
les médecins

2025 : élaboration de l'outil

Accompagner les
infirmiers sur le
développement du
numérique en santé

2025 : en cours

Reconnaître le statut
de tuteur de stage et
valoriser leur rôle
d'encadrement

2024 : lancement
2025/ 2026 : déploiement du projet

LES INFIRMIERS LIBÉRAUX EN PAYS DE LA LOIRE

Nombre d’infirmiers en Pays de la Loire et densité pour 100 000 habitants



Légende

- Nombre d’infirmiers titulaires dans le département
- Densité pour 100 000 habitants

Au total :

3 644 infirmiers libéraux recensés en 2024

92,6 infirmiers pour 100 000 habitants (144,3 en France)

Source : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (Cnam), données du SNDS 2024

Nombre d’infirmiers libéraux en Pays de la Loire, par catégorie d’âge et sexe

85,3% des infirmiers libéraux qui exercent dans la région sont des femmes.

66% des infirmiers libéraux installés ont entre 35 et 55 ans

